

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES
DÉCHETS**

Réunion des membres de la CCESP

Vendredi 24 mars 2017

Hôtel de Région

Projet de compte-rendu



Propos introductifs

Madame Maud FONTENOY, Vice-Présidente au Développement Durable, à l’Energie et à la Mer, Présidente de la Commission Consultative d’Elaboration et de Suivi du Plan (CCESP), ouvre la séance.

Elle précise que va être lancée, ce jour, l’AMCRE, l’Assemblée Maritime pour la Croissance Régionale et l’Environnement, et rappelle le lien entre les déchets et la pollution des mers.

Elle indique que la Région aidera les territoires à mettre en place des programmes innovants, des expérimentations pour rattraper le retard en matière de tri et de recyclage. L’objectif est de changer de modèle et de passer à l’économie circulaire, à l’économie de la connaissance et au biomimétisme. La Région accompagnera les projets des territoires et amplifiera les démarches déjà en cours en matière d’innovation.

Elle informe les membres de la commission que cette seconde réunion, intervenant après celle du 9 décembre dernier d’installation de la CCESP, est une réunion inscrite dans la volonté de la collectivité régionale d’échanger avec l’ensemble des acteurs du territoire avant que ne s’engage la procédure réglementaire proprement dite. Cette réunion a pour objet la présentation du prédiagnostic du Plan.

I – Validation du compte-rendu de la première réunion de la CCESP du 9 décembre 2016

Madame Maud FONTENOY demande aux membres de la CCESP s’ils ont tous bien reçu le compte-rendu de la première CCESP et s’ils ont des commentaires, des observations à faire sur ce document.

Aucune observation n’est faite.

Le compte-rendu est adopté.

II – Bilan des réunions territoriales (voir support power-point)

Madame Maud FONTENOY indique que des réunions territoriales avec les EPCI se sont tenues du 20 janvier au 14 février 2017. Ces réunions ont été très riches. Des réunions régionales thématiques vont être organisées. Les membres de la CCESP sont invités à s’y inscrire. Un courrier à ce sujet sera prochainement envoyé. La Région va également faire appel à des contributions écrites qui feront l’objet d’un livre blanc qui sera le bilan de cette concertation.

Elle passe la parole à Madame Anne CLAUDIUS-PETIT, Conseillère Régionale et membre de la CCESP, qui a participé à l’ensemble des réunions territoriales.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT remercie l’ensemble des participants aux réunions territoriales. Elle indique les enjeux qui ont été soulevés lors de ces réunions : une forte demande de soutien aux dynamiques locales, le droit à l’innovation et à l’expérimentation, la prise en compte des particularités et le respect d’une cohérence globale, le maillage du territoire en unités de traitement et de valorisation.



Elle indique que la Région, dans son exercice de planification, tiendra compte des projets déjà engagés, des orientations des collectivités et des particularités des territoires. Des ateliers thématiques, dédiés aux problématiques particulières, de chaque typologie de territoires, communes à certains départements, pourront être organisés.

Elle informe que la Région a adopté son cadre d'intervention déchets, le 17 mars 2017, et que celui-ci vise notamment à accompagner les démarches volontaires et innovantes en matière de prévention et de gestion des déchets.

Elle indique aussi que, en tant que Chef de file pour accompagner la mise en œuvre du futur Plan, la Région a également candidaté au programme LIFE INTEGRE DECHETS.

Elle précise que concernant le maillage territorial en unités de traitement et de valorisation, la Région va consolider les contributions des acteurs pour compléter l'analyse issue du diagnostic et évaluer les besoins des territoires. Ce travail permettra de proposer des scénarios, à la CCESP d'automne 2017, qui apporteront des réponses opérationnelles à ces différentes problématiques identifiées.

Enfin, elle présente les thèmes des prochains ateliers qui seront proposés : les déchets du BTP, les biodéchets et les déchets verts, l'économie circulaire et la collecte et le tri.

Madame Maud FONTENOY rappelle que la Région a besoin des contributions des collectivités pour rédiger un plan cohérent, innovant et applicable.

Elle demande aux membres de la CCESP s'ils ont des réactions sur ce compte-rendu des réunions territoriales.

Aucune observation.

III – Présentation du prédiagnostic du Plan Régional de Prévention et de gestion des déchets (voir support power-point joint)

Madame Delphine VITALI, Chef du Service Environnement et Biodiversité, fait un bref rappel des modalités de fonctionnement de la CCESP. Les réunions ne sont pas publiques mais soumises à un mode de fonctionnement qui est annexé à l'arrêté de composition de la CCESP. Chaque collègue est invité à désigner ses représentants qui sont les seules personnes habilitées à siéger lors des prochaines commissions.

Elle présente ensuite le sommaire de la réunion. L'objectif est de présenter le prédiagnostic des déchets, exercice technique et complexe.

Elle précise le calendrier qui a été un peu décalé par rapport à la présentation qui en a été faite le 9 décembre 2016. Le diagnostic sera présenté en deux étapes : un prédiagnostic, ce jour et un diagnostic complet en juillet. Le projet de plan sera proposé en décembre 2017 et les phases de consultation administrative se feront en 2018.

Elle rappelle le périmètre du plan : l'ensemble des déchets (dangereux, non dangereux non inertes, non dangereux inertes), produits dans la Région (par les ménages, les activités économiques, les collectivités et les administrations), gérés dans la Région. Le Plan doit également prendre en compte la question des imports / exports de déchets.



Cet exercice de réalisation du diagnostic des déchets implique de collecter un certain nombre de données : données concernant les imports / exports de déchets, données sur les activités économiques, données des déchets du BTP...

Elle invite les membres de la CCESP à compléter les questionnaires transmis par courrier ou via l'Observatoire Régional des déchets afin de parvenir à un diagnostic stabilisé en juin.

Elle fait ensuite un bref rappel des objectifs nationaux en matière de prévention et de gestion des déchets. Ces objectifs issus de la Loi TEPCV s'appliquent au futur plan régional et sont ambitieux avec notamment :

- Le développement du réemploi et de l'augmentation des quantités de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation.
- Un objectif ambitieux de valorisation matière de 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes.
- La valorisation de 70% des déchets issus de chantiers du BTP d'ici 2020.
- La limitation des capacités de stockage ou d'incinération.

Le diagnostic territorial portera sur les données 2014 et certainement 2015 avec une base de référence de 2010 pour les objectifs.

Madame Barbara CHOLLEY présente le prédiagnostic des déchets non dangereux inertes produits majoritairement par le secteur du bâtiment et des travaux publics.

La production de ces déchets est estimée à près de 12 millions de tonnes. Ces chiffres sont à considérer comme un ordre de grandeur. Ils seront affinés suite aux enquêtes menées et seront restitués en juillet.

Les performances globales de valorisation en PACA sont satisfaisantes puisque l'objectif de 70% de valorisation est atteint.

Monsieur Arthur de CAZENOVE présente le prédiagnostic des déchets non dangereux.

Les chiffres sont issus de l'Observatoire régional des déchets, qui les recueille et les compile depuis 2010. La production de déchets non dangereux est estimée à 3.2 millions de tonnes en 2015 dont 20 % sont des déchets d'activités économiques. 29 % de ces tonnages font l'objet d'une valorisation matière en 2014.

Concernant les déchets d'assainissement, les chiffres seront donnés en juillet 2017 lors de la Commission de présentation du diagnostic.

Concernant les déchets d'activités économiques non pris en charge par les services d'enlèvement des déchets, un travail est en cours sur l'évaluation du gisement. On estime les tonnages à environ 4 millions de tonnes. 3.2 millions de tonnes de DAE sont collectés et 1.2 millions traités sur les mêmes unités de gestion que les DMA.

La Région dispose par ailleurs d'environ 200 sites de gestion des déchets. Un travail est en cours sur l'identification des sites qui utilisent les déchets non dangereux comme matière première dans la perspective de développement d'une économie circulaire et d'une stratégie en la matière.



Monsieur Arthur de CAZENOVE présente, ensuite, le prédiagnostic des déchets dangereux.

La Région a récemment fait une étude pour mettre à jour les données du Plan régional des déchets dangereux et notamment les données relatives aux gisements. Le gisement total estimé de déchets dangereux produits sur le territoire régional est d'environ 807 000 tonnes. Le taux de captage global des déchets dangereux est de 62% avec cependant de grandes disparités en fonction des déchets, les déchets dangereux diffus ne représentant qu'un taux de captage d'environ 20%.

87% des déchets dangereux originaires de PACA sont traités sur la Région.

En matière de prévention, le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux, voté le 14 décembre 2014, prévoit 11 actions prioritaires.

Il indique que les filières de stockage des déchets dangereux sont absentes de la Région (la plus proche étant à Bellegarde dans le Gard).

Madame Delphine VITALI présente un résumé de la situation régionale au regard des objectifs nationaux. Bien que la Région ait progressé sur de nombreux points notamment dans le domaine de l'économie circulaire et de la prévention, elle est en retard sur les objectifs qui devront être inscrits dans le Plan.

Des efforts sont à faire en matière de prévention, de valorisation matière, de développement de filières et d'économie circulaire. Concernant le stockage, la situation est critique dès 2018 et il va falloir gérer les tonnages qui ne pourront plus être stockés d'autant plus que l'Union Européenne est en train de travailler à la mise en place d'objectifs plus contraignants que la Loi TEPCV (à l'heure actuelle non opposables au Plan).

IV – Présentation de la contribution de l'Etat au diagnostic régional (DREAL) (voir support power-point 2)

Madame Véronique LAMBERT, DREAL, prend note du léger décalage de calendrier mais du maintien de l'objectif de parvenir à un projet de plan pour fin d'année 2017. Elle indique que parmi les éléments à compléter dans ce pré-diagnostic, un focus pourrait être fait sur les refus de centres de tri au niveau des combustibles solides de récupération (CSR), autant des déchets d'activités économiques que des déchets des ménages. Un focus pourrait également être réalisé sur les sédiments de dragage, les véhicules hors d'usage et les déchets d'équipements électriques et électroniques. La DREAL fournira à la Région une estimation de la masse de déchets stockés en installations de stockage illégales de déchets du BTP afin que la Région puisse en tenir compte dans le dimensionnement de ses besoins.

Elle présente ensuite un histogramme sur les capacités de stockage autorisées de la Région. Cet histogramme est différent de celui présenté par la Région puisqu'il tient compte des autorisations qui sont dans les arrêtés préfectoraux mais également d'un certain nombre de comblements prématurés de certaines capacités de stockage signalés par les exploitants. Il est actualisé par rapport à celui présenté lors de la première réunion de la commission consultative, du 9 décembre 2016, puisque d'autres projets d'installations de stockage de déchets dangereux sont annoncés. L'Etat a observé deux phénomènes contradictoires dans la réalité d'exploitation des ISDND existantes : des comblements prématurés et des baisses drastiques du niveau de stockage proposées dès 2017 pour certaines installations afin de pouvoir s'assurer d'atteindre la durée de vie prévue dans les arrêtés préfectoraux.



Concernant les projets, il y en a 11 à l'échelle de la Région dont 5 déposés et 4 annoncés pour mi-2017. Deux projets correspondent à des créations d'établissements et le reste concerne un travail sur les installations existantes. Parmi ces 11, deux nécessitent des créations de capacités dès 2018 et 8 dès 2019 pour un tonnage de 700 000 tonnes dès 2019, traduisant ainsi la raréfaction des capacités à court terme. Par ailleurs, 4 de ces projets ont évolué, en termes de capacités annuelles et sur la durée d'exploitation, en tenant compte des éléments qui ont été présentés lors de la précédente commission et des objectifs de dégressivité des tonnages de la Loi TEPCV.

Elle souligne que les tonnages affichés en orange dans l'histogramme correspondent au cumul de tous les dossiers annoncés (déposés et non déposés) et le commente :

- Certains départements font face à un surplus de demandes par rapport à ce que la planification départementale a prévu et d'autres à aucune demande ;
- L'acceptabilité des projets figurée en bleu ciel sur l'histogramme n'est basée que sur la planification départementale en vigueur ou en projet. Cette analyse ne préjuge donc pas de l'instruction des dossiers par la DREAL, donc de leur recevabilité technique et administrative ;
- De plus les dossiers déposés sont en cours d'instruction et devront respecter les principes d'autosuffisance régionale et de proximité.

Elle rappelle le rôle du planificateur et de la commission prévue par le code de l'environnement qui est de prévoir les installations à créer, adapter ou fermer, en fonction des besoins propres de chaque territoire.

V- Echanges avec la salle

Monsieur Robert DURAND, Confédération Environnement Méditerranée, invite les membres de la commission à regarder un reportage, réalisé par son Association et diffusé sur M6 le 2 avril, sur les dépôts sauvages de déchets du BTP sur des terres agricoles classées de la Commune du Castelet. Une plainte à ce sujet a été diligentée auprès de la Commission Européenne. Il précise néanmoins que dans le parc régional de la Sainte-Baume, il existe des installations réglementées qui ne posent pas de problèmes.

Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM de la Région de Cavaillon, s'interroge sur la possibilité de passer des marchés avec les structures voisines mais hors Région PACA alors que le plan régional sera opposable dès 2019.

Il a des inquiétudes concernant également les huiles usagées. Il existait jusqu'à maintenant des structures syndicales qui collectaient gracieusement les huiles usagées dans le monde agricole. Or, depuis cette année, il y a une réglementation qui permet à ces entreprises de se faire payer cette collecte. Le monde agricole a donc renoncé à cette collecte. En 2015, 53 % des huiles usagées ont été valorisées, alors que la collecte était gratuite. Il se demande ce qu'il adviendra demain avec une collecte payante.

Madame Delphine VITALI précise que le Plan ne sera opposable que fin 2018 – début 2019 et qu'il devra prendre en compte cette question des imports / exports de déchets sur le territoire régional et hors région. Le plan n'a pas vocation à interdire le lancement de marchés publics tels que définis par la réglementation. Il prônera les principes de proximité et d'autonomie des



territoires et sera là pour préconiser une mise en cohérence des installations sur le territoire régional en fonction des besoins en termes de production de déchets du territoire.

Concernant les huiles usagées, la réglementation a évolué effectivement. Elle permet, en l'occurrence de disposer d'une traçabilité en matière de flux des déchets. La région doit atteindre certains taux de valorisation quelles que soient les filières.

Monsieur Michel TOSAN, Communauté de Communes Pays de Fayence, s'interroge sur l'opposabilité du Plan et sur l'approbation du plan départemental des déchets non dangereux du Var. Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter concernant le site du Vallon des Pins à Bagnols en Forêt a été déposé, ce jour. Il s'interroge sur la mise en œuvre des projets de TECHNOVAR, des centres multifilières du SMIDDEV et d'autres projets. Des sommes importantes ont été investies par les collectivités pour ces projets qui sont en phase de réalisation. Il se demande si ces projets pourront voir le jour avant 2019.

Madame Delphine VITALI précise que la Région, après analyse, se positionnera sur l'adoption des deux plans du Var, qui sont passés à enquête publique et qui ont été transmis à la Région, pour adoption comme le prévoit la Loi. Concernant les dossiers, les services de l'Etat vont procéder à leur instruction. Le Plan intégrera les dynamiques proposées sur les territoires et l'ensemble des projets qui sont en cours d'analyse par les services de l'Etat. Rien ne s'oppose à ces projets dans la mesure où ils participent aux objectifs de valorisation assignés dans le futur plan régional.

Monsieur Jean-Luc LONGOUR, Président de la Communauté de Communes Cœur du Var et Maire du Cannet-des-Maures, indique qu'il est très urgent d'adopter les plans du Var afin de donner un signal fort aux collectivités publiques qui s'orientent vers des actions vertueuses de proximité, de valorisation et d'autonomie. La non adoption entretiendrait des pratiques anciennes et laisserait planer une incertitude. Le projet TECHNOVAR, de l'Ouest Var est très avancé et autonome sur un territoire zéro déchet zéro gaspillage.

Madame Maud FONTENOY indique que la Région a bien compris le volontarisme qu'il y a dans le Département du Var et que le Plan sera présenté à l'Assemblée Plénière fin juin.

Madame Karine BOULOT, UNICEM, indique que les carriers réceptionnent à peu près 50% des matériaux inertes valorisés par recyclage et par remblaiement. Elle précise que le chiffre de 800 000 tonnes de matériaux inertes qui vont dans des sites illégaux en PACA lui semblent très en deçà de la réalité. Cette concurrence déloyale est un sujet de préoccupation pour l'UNICEM. Elle aimerait donc que la question des matériaux inertes soit davantage mise en avant.

Madame Delphine VITALI indique que ces pratiques illégales posent problèmes pour la mise en place de filières légales, avec une traçabilité et des financements. Concernant le chiffre de 800 000 tonnes, il s'agit d'un prédiagnostic, ce chiffre sera affiné avec le travail d'enquête qui est en cours. Pour les déchets du BTP, l'ensemble des acteurs ont été saisis via les services de la Région et de l'Etat au titre du Schéma Régional des Carrières. Pour le reste des déchets, un appel à contribution aux membres de la CCESP va être lancé afin qu'ils puissent transmettre



l'ensemble des projets et des données dont ils disposent¹. La Région a besoin d'un partenariat rapproché pour collecter l'ensemble des données nécessaires à l'élaboration du Plan.

Madame Barbara CHOLLEY indique qu'il est déjà très difficile d'obtenir des flux au niveau des installations autorisées. Une enquête, lancée en février, auprès des exploitants est en cours mais le taux de retour des questionnaires est faible (40%). Elle appelle donc les exploitants à bien vouloir répondre aux questionnaires envoyés. En parallèle, une enquête a été lancée auprès des grands maîtres d'ouvrage publics et auprès des grands chantiers. Concernant les flux de déchets qui iraient sur les sites illégaux, la Région n'en a pas connaissance et est preneuse de toute information. La DREAL pourra, par ailleurs, fournir des estimations de flux des sites illégaux qui seront intégrées au Plan.

Monsieur Marc VIOSSAT, Communauté de Communes de Serre-Ponçon et Vice-Président du Département des Hautes-Alpes, demande à ce que le compte-rendu de réunion et les invitations soient envoyés le plus en amont possible afin de préparer la séance.

Il souhaiterait savoir si les spécificités de typologies de territoires seront prises en compte dans le Plan (problématiques rurales, montagneuses et touristiques).

Il évoque également la question de l'amiante. L'absence d'exutoire pénalise les projets de mise en place de filières car cela entraîne un surcoût.

Il s'interroge sur le rôle de la Région en matière de planification, d'animation des territoires en matière de déchets et d'apport d'aides financières aux collectivités. Les collectivités souhaitent mettre aux normes des déchetteries, déployer de nouvelles filières de recyclage, développer l'équipement nécessaire à l'extension des consignes de tri plastique, déployer des containers de collecte. La question de l'harmonisation des consignes de tri se pose également avec la fusion des intercommunalités et la nécessité de changer le type de collecte.

Madame Delphine VITALI indique que le planning de tenue des commissions est serré et que les documents peuvent être envoyés par mail comme l'autorisent les modalités de fonctionnement de la commission.

Concernant la question de la départementalisation du plan régional et de ses objectifs, l'idée est plutôt de travailler sur des typologies de territoires telles que préconisées par l'ADEME.

Au titre de la dynamique régionale, des réunions thématiques régionales vont être organisées entre mai et juin 2017. L'objectif sera, outre le fait de faire intervenir des experts et de travailler ensemble sur les objectifs du plan, de créer du lien entre les collectivités de même typologie et de décliner les objectifs par typologie de territoires. Une réflexion spécifique sur les déchets du tourisme sera également lancée.

¹ Un courrier en ce sens a été adressé aux membres de la CCESP, le 6 avril 2017.



Sur l'aspect animation, la collectivité est en charge de la planification et est, également, là pour animer et accompagner les territoires, y compris financièrement. Les collectivités disposent de référents territoriaux et peuvent déposer des dossiers au titre du cadre d'intervention déchets, adopté le 17 mars 2017 par les élus régionaux. La question de la mise aux normes des déchetteries ne fait cependant pas partie du champ d'intervention financier de la Région.

Enfin, concernant le sujet de l'amiante, la question des exutoires fera l'objet de préconisations à l'échelle régionale.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT indique que les différentes restructurations des EPCI vont permettre d'homogénéiser les organisations.

Madame Amanda BOUARD, FNE PACA, s'interroge sur les délais de transmission des informations relatives aux sites illégaux car de nombreuses associations locales disposent d'informations. Elle souhaiterait également savoir si la DREAL pourrait transmettre, aux membres de la CCESP, des informations sur les 11 projets de stockage. Il est important que la réflexion stratégique régionale sur ces projets soit menée avant les autorisations, afin qu'elle soit cohérente. Enfin concernant le traitement des déchets d'amiante, l'association travaille avec des universitaires et une entreprise sur un pilote pour le recyclage des fibres d'amiante. Elle propose de faire suivre à la Région les dossiers de présentation.

Madame Delphine VITALI indique que concernant les remontées d'informations, l'ensemble des membres de la CCESP allait être sollicité officiellement sur les projets en cours d'élaboration, qui ont ou vont être déposés auprès des services de l'Etat. Le calendrier de collecte des informations nécessaires à la réalisation du diagnostic est fixé au 30 avril, de manière à pouvoir présenter un diagnostic complet début juillet. Sur les projets évoqués par la DREAL, une discussion plus complète sera organisée lors de la prochaine CCESP (après la période de réserve électorale). Concernant le volet amiante, une dynamique est engagée au titre du CPER en partenariat avec la Région et l'Etat (ADEME) pour encourager l'innovation sur le territoire régional, le développement de l'économie circulaire, de l'écologie industrielle territoriale et les filières innovantes en matière de traitement des déchets. Un appel à projets a été lancé conjointement avec l'ADEME, FILDECHET. Il a pour vocation d'accompagner les projets innovants en matière d'économie circulaire sur le territoire régional. Cela fait partie du souhait de la Région et de l'Etat d'accompagner aussi financièrement les territoires afin qu'ils mettent en place un cercle vertueux en matière de prévention et de gestion des déchets sur le territoire régional. Un autre appel à projets « déchets verts » a également été lancé avec l'ADEME, pour accompagner les territoires sur le développement d'une stratégie territoriale en la matière.

Monsieur Bernard VIGNE indique que l'ADEME apportera un soutien à la Région dans le cadre d'un contrat d'objectif (CODREC) pour le développement de l'économie circulaire, pour le soutien aux études corollaires sur les huiles alimentaires usagées, le plastique, les déchets de tourisme, le potentiel d'économie circulaire, pour la mise en place d'un Observatoire régional des déchets et pour le soutien aux initiatives innovantes et intéressantes dans le domaine de la prévention des déchets organiques. L'Observatoire régional des déchets, initialement lancé par l'ADEME, a élargi sa gouvernance et les thématiques traitées en s'ouvrant notamment aux déchets du BTP et aux déchets dangereux. L'Observatoire permettra de suivre la mise en œuvre du plan.



Concernant le programme LIFE Intégré, l'ADEME soutiendra la Région dans l'approche financière mais aussi dans l'animation et le volet développement de l'économie circulaire.

Il y a également des appels à projets nationaux (14 lauréats en Région territoire zéro déchet zéro gaspillage) et des appels à projets régionaux cofinancés par l'ADEME et la Région (appel à projets déchets verts, gaspillage alimentaire, filidéchet et l'appel à projet « territoire économique en ressource »). L'ADEME interviendra au côté de la Région sur les financements d'opérations, afin de créer un effet levier.

Madame Claire HUBER, SYDEVOM, souhaiterait un éclaircissement de la DREAL sur la réduction drastique, jusqu'à 40%, des tonnages entrants en ISDND par certains exploitants. Elle aimerait savoir comment font ces exploitants et où vont les tonnages.

Madame Véronique LAMBERT, DREAL, indique que lorsque le dossier sera déposé, les services s'assureront de voir où vont les flux, en compatibilité avec la planification en vigueur sur ces territoires. Il s'agit de groupes privés qui disposent de plusieurs installations et qui ont la possibilité de détourner et de traiter autrement les déchets.

Monsieur Robert DURAND, Confédération Environnement Méditerranée, indique que l'arrêté des décharges illégales, à l'échelle régionale, pourrait être porteur d'économie, d'emplois et de recettes fiscales et apporterait une image valorisante à la Région. Cela nécessiterait une réelle mise en œuvre des décisions de justice par les services.

VI – Prochaines étapes

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT indique que la prochaine Commission Consultative est fixée au 4 juillet 2017, matin. Les réunions thématiques seront programmées entre mai et juin 2017. Les réunions départementales, qui concernant les EPCI et les syndicats compétents en matière de déchets, auront lieu ensuite. Des réunions avec le monde associatif et les exploitants seront également organisées.

Elle remercie l'ensemble des membres de la Commission pour leur participation aux différentes réunions et pour leur contribution au Plan.

Elle précise que sera présenté, à la prochaine commission consultative, le diagnostic régional des déchets et l'état initial de l'environnement. Cette commission comportera un vote. Chaque structure doit nommer un représentant qui aura le droit de voter ce jour-là. Ce formalisme est essentiel pour la validité de la l'élaboration du plan régional des déchets.

Clôture de la séance



**Annexe : liste des présents**

Structure	Prénom Nom	Titre
Conseil Régional PACA	Maud FONTENOY	Vice-Présidente Présidente de la CCCESP
Conseil Régional PACA	Anne CLAUDIUS-PETIT	Conseillère Régionale
Préfecture	Olivier BUSSON	SGAR Adjoint
DREAL	Corinne TOURASSE Véronique LAMBERT	Directrice Chargée de mission déchets
ADEME	Bernard VIGNE	Ingénieur
ARS	Sébastien LESTERLE	Ingénieur Environnement
Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie	Lional PARA Renaud REYNES	Expert déchets Conseiller Référent Développement Durable
Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat	Franck BAUDEMONT	Conseiller Environnement
Direction Régionale de Pôle Emploi	A. RIBAS	Directeur
Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence	Khaled BENFERHAT Pascal VENTILE	Conseiller Départemental
Conseil Départemental des Hautes-Alpes	Jean-Marie BERNARD a donné pouvoir à Monsieur VIOSSAT	
Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	Claire BAGNIS	Technicienne
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	Bruno GENZANA	Vice-Président
Association Environnement Industrie	Céline LE GRAND	Chargée de mission
Confédération Environnement Méditerranée	Robert DURAND	Représentant
FNE PACA	Amanda BOUARD	Technicienne
Association Régionale des Ressourceries PACA	Cyrille BERGE	Représentant
UFC Que Choisir	Françoise COLARD	Représentante
FARE SUD	JF FRIOLET Jean GONELLA	Président
Communauté d'Agglomération Provence-Alpes	Gérard PAUL Bernard ROSI Brigitte QUEYREL	Vice-Président DGA Directrice pôle planification projets
Durance Lubéron Verdon Agglomération	André MILLE Florent DIAZ Maxime AUDIBERT	Vice-Président DGA Pôle Technique Technicien
Communauté de communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumières	Guillaume LAZARIN	Technicien



Communauté de Communes du Sisteronais Buëch	Jean-Louis REY Benjamin TOCON	Vice-Président Responsable collecte
Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon	Jean-Louis CHABAUD	Représentant
SYDEVOM	Claire HUBER	Technicienne
Communauté de Communes du Pays des Ecrins	Martin FAURE	Vice-Président
Communauté de Communes de Serre-Ponçon	Marc VIOSSAT Caroline RUIZ	Représentant Directrice Régie
Communauté de Communes Pays des Paillons	Frédéric DANIELE	Technicien
Métropole Nice Côte d'Azur	David TORITI	Directeur Collecte
CA Riviera Française	Maryse FAVROU	Responsable service environnement
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	Olivier BERNARD	Directeur
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	Maire-Agnès PORTERO	Directeur
Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets 06	Christian MANFREDI	DGS
Métropole Aix-Marseille-Provence	Roland MOUREN M. MERTZ Michel POGGETTI	Représentant Technicien DGA
Communauté de Communes Vallée des Baux- Alpilles	M. DELON	
ACCM	Olivier DAIGUEMORTE	Direction DMA
Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures	François de CANSON	Président
Communauté de Communes Cœur du Var	Jean-Luc LONGOUR Aude LAROCHE	Président Responsable environnement
CA Dracénoise	Jérôme BRELURUT	Direction déchets
Communauté de Communes Pays de Fayence	Michel TOSAN Gaëlle NIEROZ	Elu Chargée de mission Service déchets
Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon	Rolland BALBIS	Président
Syndicat Mixte du Haut Var	Patrick VINCENTELLI Cédric DUBOIS	Représentant Ingénieur
SIVED	André GUIOL a donné pouvoir à Jean-Luc LONGOUR Frédéric FAISSOLLE	Directeur
Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var	Christian GRAILLE Natacha FLEURY	Représentant Responsable développement durable
CA Provence Verte	Pascal SUMIAN	DGA



SITTOMAT	Michel OLLAGNIER	Directeur Technique
Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin	Gérard BORG	Vice-Président
Communauté d'Agglomération Lubéron Monts de Vaucluse	Jean-Daniel DUVAL	Vice-Président
Communauté de Communes du Pays de Rhône et Ouvèze	Benjamin STORCK Gwendoline PELLET	Techniciens
Communauté de Communes de l'Enclave des Papes – Pays de Grignan	Jacques PERTEK	Vice-Président
Communauté de Communes d'Aygues et Ouvèze en Provence	Olivier PROUTEAU	DGS
SIDOMRA	Joël GUIN Rémi JULLIEN	Président DGS
SIRTOM de la Région d'Apt	Lucien AUBERT	Président
SIECEUTOM de la Région de Cavaillon	Christian MOUNIER Eric MALZIEU	Président Directeur
Grand Avignon	François PASQUIER Johanna HOINVILLE	Technicien Chargée de mission prévention
La COVE	Caroline ARNAU	Responsable déchets
ECOLOGIC	Thomas DESHOULIERES	
ECO-SYSTEMES	Stéphane AUBRY Alain BLANC	Responsable Région
ECO-EMBALLAGES	Christine LEUTHY-MOLINA	Directrice Régionale
CYCLAMED	Emmanuelle HASSON	Directrice
ECO-TLC	Julien BOUZENET	Association RUDOLOGIA
ECO-MOBILIER	M. BOUSQUET	Responsable Régional
Fédération Régionale du bâtiment PACA	Jean-Yves CHEMIN Christelle POURROY	Vice-Président
FNADE Région Paca-Corse	Sylvain GOLLIN Laurent BREISSAND Jocelyne MARAIS Joël GENTIL	Directeur Régional Adjoint Délégué Var Responsable développement



UNICEM	Karine BOULOT David SEJALON Benoît WEIBEL	Représentante Responsable développement Responsable développement
UNIPER	Antoine MIGNIER	
Syndicat National Les Entrepreneurs de la Filière Déchet	Hervé ANTONSANTI	Directeur Général
Fédération du Négoce de Bois et des Matériaux de Construction	M. BONIFAY	Président
Syndicat des recycleurs du BTP	Johanna DUBOIS	Représentante
Conseil Régional de l'ordre des architectes PACA	Valérie DECOT	Représentante
FNSA	Jean-Pierre BONNAFOUX	Représentant
UNIVALOM	Marion KOBER	Responsable

Assistaient également à la réunion :

ARPE PACA	Céline GIDEL Carole LEANIA Raphaël DOMALLAIN Audrey MICHEL	Chargée de mission ORD Stagiaire Chargé de mission Chef service Eco-développement
Conseil Régional PACA	Marylène MONGALVY Philippe GUEDU Delphine VITALI Romain CARDELLI Arthur de CAZENOVE Barbara CHOLLEY Pierre-Emmanuel PAPINOT	Directeur Général Aménagement du Territoire et Développement Durable Directeur du Développement des Territoires et de l'Environnement Chef de Service Environnement et Biodiversité Chargé de mission de Maud FONTENOY Chef de projet Référente déchets du BTP Réfèrent évaluation environnementale



	Mylène RAYNAUD	Référente Alpes-de-Haute Provence
	Cathy BLANCHARD	Référente Hautes-Alpes
	David NAKACHE	Référents Alpes-Maritimes
	Diane FREQUELIN SANT	
	Louise FAUSTINIEN	
	Dominique AZERMAI	Référente Bouches-du-Rhône
	Olivier GAIRALDI	
	Loïc CORDIEZ	Référents Var
	Nathalie VIZIALE	
	Anne Laure GOY	Référente Vaucluse

Membres excusés

Structure	Prénom Nom	Titre
Conseil Départemental du Var	Marc GIRAUD	Président
Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance	Roger DIDIER	Président
Communauté de Communes du Pays des Sorgues et les Monts de Vaucluse	Philippe ROUX	Vice-président
Conseil Départemental des Bouches du Rhône	Martine VASSAL	Présidente
Valdelia	Adèle FROUARD	Responsable des audits et RSE
Eco-mobi'home	Romain GRILLET	Directeur
CC Provence Verdon	BOISGELIN Bernard	Président
FRTP PACA	Jean-Paul COLOMBIES	Représentant
CEN PACA	M. BAVOUZET	Président
Communauté de Communes du Briançonnais	Pierre LEROY	Vice-président



FNE PACA	Michel JACOD	Président
Comcom Alpes d'Azur	Charles-Ange GINESY	Président
communauté de Communes Vaisons-Ventoux	M. LARGUIER	Président
Adivalor	Sébastien SOUCHON	
Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras	M Leterrier et Anne Chouvet	
Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles	M. CHERUBINI	Président
CC JABRON Lure Vançon Durance	René AVINENS	Président
CCPRO	Alain ROCHEBONNE	Président
Communauté de Communes des Alpes d'Azur	Charles-Ange Ginésy	
Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance	Jean-Pierre COYRET	Représentant
VOLUBILIS	Irène BOURE	Présidente
CMAR PACA	Martine BERTHELOT	Représentante